



Fiche d'inscription hebdomadaire ou quotidienne 2018-2019
au restaurant scolaire municipal de Plailly

Tarif Normal : 4.50€

Ce document, à retourner au secrétariat de la mairie de Plailly, est à utiliser dans les cas suivants :

- En cas d'inscription à la semaine au plus tard le jeudi avant la fermeture de la mairie (18^h)
- En cas d'inscription quotidienne (au plus tard la veille avant 9^h30 pour le lendemain, le vendredi avant 9^h30 pour le lundi).

Rappel

Les inscriptions seront considérées comme redevables du tarif majoré de 6,80 € au-delà de ce délai.

En cas de maladie, avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

NOM de l'enfant : PRÉNOM de l'enfant :

Nom et numéro de téléphone du représentant légal :

CLASSE : Régime Alimentaire : SANS PORC ALLERGIE ALIMENTAIRE (P.A.I.)

Semaine du/...../..... au/...../.....

| Lundi (*) | Mardi(*) | Jeudi(*) | Vendredi(*) |
|-----------|----------|----------|-------------|
| | | | |

(*) Mettre une croix dans la case située sous chaque journée pour laquelle votre enfant doit être inscrit.

Date réception Mairie
(Réservé à l'administration)

Date et Signature du représentant légal débiteur
(Obligatoire : en cas d'absence, l'inscription ne sera pas prise en compte)

(↗ Découper cette seconde partie destinée à être conservée)



Fiche d'inscription hebdomadaire ou quotidienne
au restaurant scolaire municipal de Plailly

Tarif Normal : 4.50€

Cette partie est à conserver par le représentant légal pour faciliter les inscriptions qu'il aura effectuées.

Rappel

Les inscriptions seront considérées comme redevables du tarif majoré de 6,80 € au-delà du délai indiqué dans le règlement.

En cas de maladie, avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

NOM de l'enfant : PRÉNOM de l'enfant :

CLASSE :

Semaine du/...../..... au/...../.....

| Lundi (*) | Mardi(*) | Jeudi(*) | Vendredi(*) |
|-----------|----------|----------|-------------|
| | | | |

(*) Mettre une croix dans la case située sous chaque journée pour laquelle votre enfant doit être inscrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie de Plailly. Les destinataires des données sont à la mairie de Plailly. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil de la mairie de Plailly. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.